

# SOLIDARITÉS

## PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

### Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (JORF n° 0193 du 23 août 2018)

NOR : SSAA1812296A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 451-1, R. 451-1, D. 451-28-1 à D. 451-28-10 et D. 451-52 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6, L. 613-5 et D. 612-32-2 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes du 3 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis de la 20ème commission professionnelle consultative de l'Éducation nationale (secteurs sanitaire et social, médico-social) du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale du 25 mai 2018,

Arrêtent :

#### TITRE LIMINAIRE

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités définies à l'annexe I « Référentiel professionnel » du présent arrêté. Il est classé au niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation.

#### TITRE I<sup>er</sup>

##### ACCÈS À LA FORMATION

**Art. 2.** – Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

a) Être titulaire du baccalauréat ;

b) Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;

c) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

#### TITRE II

##### CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION

**Art. 3.** – La formation comporte 1 200 heures d'enseignement théorique et 1 960 heures (56 semaines) de formation pratique.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le contenu de chacun des domaines de formation est précisé à l'annexe II « référentiel de formation » du présent arrêté.

**Art. 4.** – La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 56 semaines (1 960 heures) se déroule sous la forme de trois périodes de formation pratique :

- la première période de formation pratique est d'au moins 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres. Cette période peut être scindée en deux fois quatre semaines. Elle peut se dérouler sur deux sites qualifiants. La totalité de la formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel éducateur technique spécialisé ;
- les deuxième et troisième périodes de formation pratique sont d'une durée totale de 48 semaines. Elles peuvent se dérouler sur un, deux ou trois sites qualifiants. Au moins deux tiers de ces périodes de formation pratique doivent être effectués auprès d'un référent professionnel éducateur technique spécialisé.

Ces formations pratiques, dont l'une peut être effectuée dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatives d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Les objectifs de la formation pratique sont précisés à l'annexe III « Objectifs des périodes de formation pratique » du présent arrêté.

Chaque formation pratique fait l'objet d'une convention établie entre l'établissement de formation, l'étudiant et le responsable de la formation pratique. Cette convention précise les modalités de déroulement de la formation pratique, ses objectifs, notamment en matière d'apprentissages professionnels, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat. Elle précise également les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil des étudiants établi par le site qualifiant.

**Art. 5.** – À l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. À l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats n'ayant pas à valider les quatre domaines de compétences du diplôme, une période de formation pratique minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation. Cette période de formation pratique minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation. Les titulaires du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme d'État d'assistant de service social, du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'État d'éducateur spécialisé, sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation.

Quels que soient les domaines de compétences déjà validés par le candidat, cette période de formation pratique peut porter sur la mise en œuvre des compétences de l'ensemble des domaines de compétence du diplôme.

Le directeur ou le chef d'établissement de formation établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission mentionnée à l'article D.451-28-5, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie.

**Art. 6.** – Un livret de formation est établi par l'établissement de formation pour chaque étudiant. Il doit être conforme à l'annexe IV du présent arrêté. Il atteste du cursus de formation suivi tant en matière d'enseignement théorique que de formation pratique.

Il retrace l'ensemble des allègements de formation ainsi que des certifications partielles dont a bénéficié l'étudiant et comporte l'ensemble des appréciations portées sur l'étudiant par les membres de l'équipe pédagogique et les référents professionnels.

**Art. 7.** – Les établissements déclinent leur offre de formation en semestres et en unités d'enseignement, après avis de la commission pédagogique. Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement et les crédits européens sont capitalisables. La validation des unités d'enseignement et des crédits européens est prononcée par la commission pédagogique, sur la base d'un contrôle continu et régulier attestant de la progres-

sion de l'étudiant dans son parcours de formation en vue de l'obtention du diplôme. Les modalités de contrôle continu et régulier prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et il valide seulement le nombre de crédits qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme. Un processus dématérialisé de suivi des crédits acquis par chaque étudiant est mis en place.

L'organisation pédagogique de la formation en semestres, modules et crédits européens correspondants ainsi que les modalités de coopération prévues avec les établissements d'enseignements supérieurs français et étrangers sont détaillées au dossier mentionné au II de l'article R.451-2 du code de l'action sociale et des familles, au titre des pièces démontrant la capacité pédagogique de l'établissement de formation à assurer la préparation des candidats à l'obtention du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

À la demande de l'étudiant, les établissements de formation peuvent établir, en cours de cursus, une attestation descriptive du parcours suivi mentionnant, à titre indicatif, les crédits correspondant aux modules validés. Cette attestation doit être conforme à l'annexe VI « Attestation descriptive du parcours suivi » du présent arrêté.

Un supplément au diplôme conforme à l'annexe VII du présent arrêté est délivré par les établissements de formation aux titulaires du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

### TITRE III

#### ORGANISATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

**Art. 8.** – Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification figurant à l'annexe V « Référentiel de certification ». Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Ces épreuves comprennent :

Domaine de certification 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé :

- 1<sup>re</sup> épreuve : Étude de relation éducative ;
- 2<sup>e</sup> épreuve : Mémoire de pratique professionnelle.

Domaine de certification 2 - Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé :

- 1<sup>re</sup> épreuve de certification : Mise en situation pratique sur site qualifiant ;
- 2<sup>e</sup> épreuve de certification : Étude de situation.

Domaine de certification 3 - Communication professionnelle :

- 1<sup>re</sup> épreuve de certification : Élaboration d'une communication professionnelle ;
- 2<sup>e</sup> épreuve de certification : Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle.

Domaine de certification 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :

- 1<sup>re</sup> épreuve : Dossier collectif à partir d'un questionnement en lien avec le terrain ;
- 2<sup>e</sup> épreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales.

Chaque domaine de certification est validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

En application de l'article D.451-8 du code de l'action sociale et des familles, les domaines de compétences 3 et 4 du diplôme d'État sont considérés acquis pour les titulaires du diplôme d'État d'éducateur spécialisé, du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, du diplôme d'État d'assistant de service social et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes.

**Art. 9.** – À l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats au diplôme et adresse au recteur d'académie, avant l'expiration de la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux périodes de formation pratique ainsi que le mémoire de pratique professionnelle en deux exemplaires.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le directeur ou le chef d'établissement.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les quatre domaines de certification du diplôme. Les lauréats obtiennent le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé. Dans les cas où le candidat n'a pas validé les quatre domaines de certification, le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les domaines certifiés.

TITRE IV

DISPOSITION DIVERSE

**Art. 10.** – Le modèle de dossier de demande d'ouverture de la formation mentionné à l'article R. 451-28-3 du code de l'action sociale et des familles est défini en annexe VIII du présent arrêté.

TITRE V

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

**Art. 11.** – I. – L'arrêté du 18 mai 2009 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé est abrogé à l'issue de la session d'examen 2020.

II. – Les formations entamées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et la délivrance des diplômes d'État d'éducateur technique spécialisé jusqu'à la session d'examen 2020 restent régies par l'arrêté du 18 mai 2009 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

**Art. 12.** – Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Art. 13.** – Les préfets de région et les recteurs d'académie, chanceliers des universités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 août 2018.

*La ministre des solidarités  
et de la santé,*  
AGNÈS BUZYN

*La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,*  
FRÉDÉRIQUE VIDAL

*Nota.* – Les annexes au présent arrêté sont publiées au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité (BO santé 2018/08 du mois d'août : <http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/bulletins-officiels/article/bulletin-officiel-sante-protection-sociale-solidarites>). Elles peuvent être consultées sur le site du ministère des solidarités et de la santé à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/>.

## ANNEXE I

### RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

#### 1 - DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

L'éducateur technique spécialisé est un professionnel du travail social. Il intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique.<sup>1</sup>

Il assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques.

S'inscrivant dans une démarche éthique, l'éducateur technique spécialisé accompagne dans le respect de l'altérité et de la singularité des personnes. Il veille à la place de chacun au sein du groupe et en assure sa cohésion. Parce qu'inscrit dans un métier de relation, il construit et adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il favorise l'instauration d'une relation éducative avec la personne et la fait vivre dans une démarche réflexive, c'est-à-dire en s'interrogeant sur ses pratiques professionnelles.

#### Conditions d'exercice et modalités d'intervention

L'éducateur technique spécialisé travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est en lien avec des partenaires économiques, du secteur médico-social et du domaine de la formation, ce qui lui demande de réfléchir à la communication et à la transmission des informations dans le respect des personnes accompagnées.

En lien avec les projets dans son domaine d'activités et/ou la formation et les apprentissages, l'éducateur technique spécialisé met en œuvre une pédagogie adaptée tant dans la démarche que dans les façons de faire. Il innove et crée des situations et des outils favorisant le développement et/ou l'épanouissement personnel et professionnel des populations qu'il accompagne.

#### Rôle et fonctions

L'éducateur technique spécialisé exerce des fonctions éducatives auprès de publics diversifiés. Il élabore des parcours d'insertion, met en œuvre des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités professionnelles. Il effectue l'ensemble de ce travail grâce à des compétences acquises dans le cadre d'une formation technique et/ou d'un exercice professionnel à caractère technique antérieur ainsi qu'à une bonne connaissance du monde du travail. L'éducateur technique spécialisé exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

L'éducateur technique spécialisé assure l'accompagnement éducatif de personnes et de groupes dans une temporalité. Il repère et évalue les aptitudes sociales et techniques des personnes et identifie leurs besoins. L'éducateur technique spécialisé structure et coordonne des espaces d'activités professionnelles en privilégiant l'approche sociale et éducative des personnes et du groupe. Il veille à l'équilibre entre l'épanouissement des personnes et les exigences de l'activité et/ ou du travail.

---

<sup>1</sup>Référence : Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-52 et D.451-52-1

Dans le cadre d'un travail pluriprofessionnel, l'éducateur technique spécialisé élabore des parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. Il met en œuvre des apprentissages, réalise des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités. A cet effet, il porte des projets et contribue à leur réalisation.

L'éducateur technique spécialisé participe à la compréhension et à l'évolution de son environnement professionnel. En combinant des savoir-faire professionnels et techniques et une approche éducative, il communique ses analyses et ses expériences à d'autres professionnels dont les instances décisionnaires et ajuste ses pratiques. Il conseille pour la mise en œuvre d'actions spécifiques en lien avec son domaine d'intervention en direction des différents publics.

Dans un but de transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

### **Public concerné et champs d'intervention**

#### **Public**

Enfants, adolescents, adultes ou adultes vieillissants en situation de handicap, de précarité, en difficulté sociale et familiale, de dépendance et/ou en souffrance physique ou psychique ou inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle ou en prévention de la marginalisation

#### **Employeurs**

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)

#### **Politiques sociales**

Protection de l'enfance, insertion, handicap, protection judiciaire de la jeunesse, prévention spécialisée, insertion par l'activité économique, grand âge...

#### **Lieux d'intervention**

Entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers de vie, centres de rééducation professionnelle ou fonctionnelle, instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), chantiers éducatifs, entreprises, chantiers et ateliers d'insertion, centres d'adaptation à la vie active, établissements d'accueil pour personnes âgées...

## **2- REFERENTIEL FONCTIONS/ACTIVITES**

### **Fonction : Accompagnement éducatif de la personne et du groupe**

#### **Description de la fonction**

L'éducateur technique spécialisé développe une relation éducative en respectant la singularité, les choix et les demandes de la personne ou des représentants légaux. Il assure un accompagnement individuel et/ou collectif adapté aux potentialités des personnes et tenant compte de leurs situations sociales et familiales. Pour ce faire, il s'appuie sur une activité technique ou professionnelle permettant la (re)construction identitaire et favorisant l'inclusion sociale et professionnelle. Il s'appuie sur un travail d'équipe et inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale.

#### **Activités de la fonction**

- Accueillir la personne et le groupe.
- Etablir et faire vivre la relation éducative.

- Contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'actualisation du projet personnalisé.
- Participer à l'accompagnement éducatif de la personne dans son intégration sociale et professionnelle.
- Créer une dynamique de groupes favorisant l'épanouissement de la personne dans le respect de l'autre et du collectif.

### **Fonction : Elaboration et mise en œuvre d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle**

#### **Description de la fonction**

L'éducateur technique spécialisé construit et décline avec les personnes accompagnées des projets favorisant leur démarche d'insertion socioprofessionnelle, leur promotion et leur épanouissement. Pour ce faire, il s'appuie sur un travail d'équipe, développe et entretient un réseau de partenaires. Il repère les aptitudes sociales et techniques des personnes et identifie leurs besoins. Il définit ou crée les outils, les moyens et les modalités pédagogiques en les adaptant à la singularité des personnes.

#### **Activités de la fonction**

- Repérer et évaluer les aptitudes sociales et techniques des personnes.
- Définir un parcours d'accompagnement individuel favorisant l'initiation et/ou l'insertion professionnelle, et d'inclusion sociale.
- Mettre en œuvre le parcours d'insertion socioprofessionnelle.
- Identifier les besoins en formation en lien avec le projet des personnes.
- Concevoir des situations d'apprentissage favorisant l'insertion sociale et/ou professionnelle.
- Structurer un cadre contribuant à la construction d'une identité sociale et/ou professionnelle des personnes.
- Incrire le parcours d'insertion socioprofessionnelle des personnes dans une démarche partenariale avec les milieux socioprofessionnels.

### **Fonction : Encadrement technique d'activités professionnelles**

#### **Description de la fonction**

L'éducateur technique spécialisé conçoit et coordonne des espaces d'activités professionnelles en privilégiant l'approche sociale et éducative des personnes et du groupe. Il articule l'environnement technique en fonction des aptitudes et des difficultés des personnes. Il encadre et anime les apprentissages professionnels. Il prend en compte les aspects économiques d'une production et favorise l'acquisition des rythmes liés aux situations de travail.

#### **Activités de la fonction**

- Encadrer et animer une équipe de personnes accompagnées et organiser l'activité ou le travail.
- Concevoir, organiser et mettre en œuvre une pédagogie et des apprentissages adaptés à l'activité ou au travail.
- Structurer l'environnement technique en fonction des besoins des personnes.
- Gérer la production en garantissant une approche éducative, sociale et technique.



- Veiller à l'adaptation du poste de travail en fonction des capacités de la personne accompagnée.
- Garantir l'hygiène, la sécurité et la santé au travail des personnes.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail des personnes.

**Fonction : Contribution à la compréhension et à l'évolution de son environnement professionnel**

**Description de la fonction**

L'éducateur technique spécialisé assure une veille sur les évolutions des problématiques des publics accompagnés, du secteur et de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre ces mutations et ajuste son activité et ses modes d'intervention. En combinant des savoir-faire professionnels et techniques acquis au préalable et une approche éducative, il transmet ses analyses et partage ses expériences à d'autres professionnels et auprès des instances décisionnaires. Il peut développer des actions innovantes spécifiques à son domaine d'intervention.

**Activités de la fonction**

- Mettre en place une démarche de veille documentaire, législative et réglementaire.
- S'informer, analyser et comprendre l'environnement socio-économique.
- Conseiller pour la mise en œuvre d'actions spécifiques de son domaine d'intervention en direction des différents publics.
- Communiquer et informer sur les impacts des évolutions du travail en lien avec son domaine d'activité.
- Participer à des temps d'échanges d'expériences et de pratiques innovantes.

**3 – REFERENTIEL DE COMPETENCES**

**Domaine de compétence 1 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE**

**Relation éducative**

<b>Compétences</b>	<b>Indicateurs de compétences</b>
Instaurer une relation éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observer et analyser une situation d'accueil</li> <li>• Adapter la relation aux personnes</li> <li>• Prendre en compte la singularité des personnes</li> <li>• Adapter son implication personnelle</li> </ul>
Favoriser une dynamique de groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des activités de groupe</li> <li>• Mobiliser les membres du groupe autour d'un même objectif, d'un même projet</li> <li>• Animer un groupe</li> <li>• Coordonner les activités du groupe</li> <li>• Repérer les sources de tension au sein du groupe et prévenir les situations conflictuelles</li> <li>• Gérer un conflit</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer et tenir un cadre au service de la dynamique de groupe</li> <li>• Concevoir et animer un espace de parole collectif</li> <li>• Favoriser l'expression individuelle et collective</li> <li>• Valoriser les personnes</li> </ul>
Garantir à chaque personne sa place au sein du groupe dans le respect des autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'expression et la prise en compte de chacun au sein du groupe</li> <li>• Respecter la singularité et l'intégrité de la personne</li> <li>• Réguler les interactions au sein du groupe</li> <li>• Respecter les individualités dans le groupe</li> </ul>
Contribuer au développement de l'autonomie de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les potentialités et les limites de la personne</li> <li>• Définir les ressources humaines ou techniques contribuant au développement de l'autonomie</li> <li>• Adopter une posture favorisant la participation de la personne</li> </ul>
Favoriser le développement de l'identité sociale et des compétences professionnelles de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la singularité de la personne</li> <li>• Expliciter les usages et les codes professionnels</li> <li>• Créer et favoriser les conditions d'expression et de communication des personnes</li> <li>• Repérer les potentialités et les limites de la personne, les prendre en compte</li> <li>• Mobiliser les ressources de la personne dans son environnement</li> <li>• Créer les conditions favorisant la capacité d'agir de la personne</li> <li>• Accompagner la personne dans le repérage et la reconnaissance de son statut dans l'institution et en externe</li> <li>• Savoir communiquer en langue étrangère</li> </ul>
Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une dimension éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte la singularité et les droits de la personne</li> <li>• Se positionner en tant que professionnel de référence</li> <li>• Représenter son service, son établissement ou son institution</li> <li>• Accompagner la personne dans le repérage et la reconnaissance de son statut dans l'institution et en externe</li> <li>• Créer les conditions garantissant la place centrale de la personne dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet</li> <li>• Garantir un cadre d'intervention sécurisant</li> <li>• Veiller à la cohérence de son positionnement avec celui des acteurs mobilisés</li> <li>• Partager les résultats de la veille</li> </ul>

### Accueil

Compétences	Indicateurs de compétences
Analyser les situations d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observer les attitudes et les comportements</li> <li>• Recueillir les informations</li> <li>• Transmettre les éléments d'analyse à l'équipe pluriprofessionnelle</li> </ul>
Mettre en place les	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte du contexte institutionnel, matériel et</li> </ul>

conditions d'accueil de la personne et du groupe	<p>environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser chaque temps d'accueil en fonction de la personne ou du groupe</li> <li>• Préparer le groupe à l'accueil de nouveaux membres, de nouvelles personnes</li> <li>• Veiller à l'équilibre de la personne et du groupe</li> </ul>
Mobiliser des ressources adaptées aux besoins et aux capacités de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se situer dans une institution et son projet</li> <li>• Repérer et recueillir les besoins, les attentes et les aspirations de la personne</li> <li>• Identifier et mobiliser les ressources de la personne, du service, de l'établissement, de l'institution et de l'environnement</li> <li>• Utiliser des outils adaptés</li> </ul>

### Accompagnement au projet

Compétences	Indicateurs de compétences
Mobiliser des techniques de médiation éducative favorisant la relation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des techniques et des supports adaptés à la personne et au groupe</li> <li>• S'appuyer sur des techniques et des supports identifiés</li> <li>• Créer des supports adaptés</li> </ul>
Construire un projet personnalisé avec la personne, son représentant légal et l'équipe pluridisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider la personne à faire des choix lui permettant de construire son projet personnalisé</li> <li>• S'assurer de la compréhension et accompagner l'appropriation du projet personnalisé</li> <li>• Instaurer une relation d'échange avec l'entourage et les personnes ressources en tenant compte de l'intérêt de la personne</li> <li>• Partager avec l'équipe la conception du projet personnalisé</li> <li>• Formaliser le projet personnalisé</li> </ul>
Mettre en œuvre différentes modalités d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les ressources internes et externes dans le cadre d'un travail en réseau et partenariat</li> <li>• Identifier les dispositifs et les professionnels</li> <li>• Interroger les pratiques d'accompagnement éducatif</li> <li>• Prendre en compte la dimension d'inclusion sociale dans l'accompagnement socio-éducatif</li> <li>• Prendre en compte l'accompagnement individuel dans les actions collectives</li> <li>• Mobiliser les potentialités de la personne et du groupe</li> <li>• Mettre en œuvre des actions adaptées dans le respect des droits et aspirations de la personne</li> </ul>
Organiser la mise en œuvre du projet personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la participation de la personne</li> <li>• Définir les étapes de réalisation du projet dans le cadre de son champ d'intervention</li> <li>• Coordonner un projet personnalisé en tant que référent</li> <li>• Identifier les rôles des acteurs du projet</li> <li>• Collaborer avec les acteurs pour la mise en œuvre du projet</li> </ul>

	<p>personnalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des actions éducatives</li> </ul>
<p>Evaluer et ajuster la mise en œuvre du projet personnalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des critères d'évaluation</li> <li>• Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation des actions éducatives</li> <li>• Utiliser, créer, adapter des outils d'évaluation</li> <li>• Ajuster les objectifs du projet personnalisé avec la personne</li> <li>• Partager les informations</li> <li>• Ajuster les actions éducatives</li> </ul>
<p>Soutenir l'accès aux droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les droits à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle</li> <li>• Accompagner la personne dans l'accès aux droits</li> <li>• Favoriser l'exercice de la citoyenneté et la participation aux différentes instances représentatives</li> <li>• Identifier les dispositifs, les services et les démarches</li> <li>• Evaluer les résultats des démarches mises en œuvre</li> </ul>

**Domaine de compétences 2 : CONCEPTION ET CONDUITE D'UN PROJET EDUCATIF ET TECHNIQUE SPECIALISE**

**Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production**

Compétences	Indicateurs de compétences
Créer les conditions relationnelles, techniques et matérielles favorisant une dynamique d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les conditions relationnelles, techniques et matérielles favorisant une dynamique d'équipe</li> <li>• Favoriser et animer une dynamique collective</li> <li>• Organiser le travail d'équipe des personnes accompagnées</li> <li>• Gérer les relations conflictuelles</li> </ul>
Elaborer des situations d'apprentissage en lien avec les besoins et les potentialités des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des situations d'apprentissage au quotidien adaptées à la personne et au groupe</li> <li>• Définir des objectifs d'apprentissage</li> <li>• Construire une progression pédagogique adaptée aux personnes et au contexte professionnel</li> <li>• Construire des outils d'évaluation des apprentissages</li> <li>• Sélectionner les méthodes pédagogiques en fonction des situations et des personnes</li> <li>• Prévoir des situations alternatives d'apprentissage en fonction du contexte</li> <li>• Adapter la situation d'apprentissage à l'environnement de travail</li> <li>• Créer des outils et ressources techniques et pédagogiques</li> <li>• Mobiliser des ressources internes et externes adaptées aux besoins de la personne</li> <li>• Prendre en compte la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de prévention des risques</li> </ul>
Animer des séquences d'apprentissage selon une méthodologie et une pédagogie adaptées au public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des séquences d'apprentissages individuelles et collectives</li> <li>• Formaliser les étapes de la séquence et son déroulement</li> <li>• Favoriser les échanges avec la personne, entre les personnes et en équipe</li> <li>• Mettre en œuvre et ajuster des techniques d'animation en fonction du contexte</li> <li>• Utiliser l'environnement numérique à des fins pédagogiques</li> <li>• Mettre en œuvre des techniques de communication favorisant la relation pédagogique</li> <li>• Savoir communiquer en langue étrangère</li> </ul>
Organiser un environnement de travail, d'activités et d'apprentissage adapté aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>• Elaborer les méthodes et moyens pédagogiques adaptés aux besoins des personnes et du groupe</li> <li>• Identifier les capacités et les ressources des personnes et du groupe</li> <li>• Identifier les conditions et les moyens nécessaires à la réalisation des activités ou apprentissages</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les contraintes économiques et organisationnelles</li> <li>• Définir des priorités en fonction des situations</li> <li>• Mettre en place des activités respectant les principes d'ergonomie</li> <li>• Mobiliser des ressources internes et externes adaptées aux besoins, à l'environnement de travail et aux activités</li> <li>• Prendre en compte et mettre en application les règles et usages liés au métier</li> <li>• Prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires de son domaine d'intervention</li> <li>• Expliquer, faire respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de prévention des risques</li> <li>• Veiller au bien-être physique et psychique dans la réalisation des tâches</li> </ul>
<p>Organiser les postes de travail et d'apprentissage adaptés aux personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser et aménager le poste de travail en fonction de la personne, de son évolution et de son environnement</li> <li>• Evaluer et prendre en compte l'ergonomie du poste de travail</li> <li>• Expliquer, faire respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de prévention des risques</li> <li>• Participer à l'évaluation et à la prévention des risques</li> <li>• Mettre en application les règles et usages liés au métier</li> <li>• Prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires de son domaine d'intervention</li> <li>• Créer les méthodes et supports permettant l'appropriation des règles de sécurité propres à l'activité et à l'environnement de travail</li> <li>• Donner les consignes d'hygiène et de sécurité</li> <li>• Evaluer la compréhension des consignes d'hygiène et de sécurité</li> <li>• Evaluer le respect des consignes d'hygiène et de sécurité</li> </ul>
<p>Organiser le travail, la production, l'activité en prenant en compte la singularité des personnes, la dynamique de l'équipe et les contraintes externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartir le travail, l'activité en tenant compte des compétences des personnes, de leurs besoins et de leurs projets</li> <li>• Se situer dans une perspective de qualité de production</li> <li>• Repérer les contraintes techniques, économiques et organisationnelles</li> <li>• Planifier le travail dans le temps et dans l'espace en tenant compte du rythme et des besoins des personnes</li> <li>• Prendre en compte les caractéristiques territoriales</li> <li>• Réguler l'activité en fonction des aléas</li> <li>• Mettre en œuvre les outils et les méthodes d'organisation du travail adaptés aux publics</li> <li>• Recueillir, traiter et utiliser les informations nécessaires à l'organisation de l'activité ou du travail</li> <li>• Choisir et synthétiser les informations à transmettre aux membres de l'équipe de personnes accompagnées</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer une équipe de personnes accompagnées</li> <li>• Mobiliser et valoriser les compétences et expériences des personnes</li> <li>• Tenir compte des compétences des personnes pour la répartition des tâches et des responsabilités dans l'organisation de la production et des apprentissages</li> <li>• Coordonner les acteurs mobilisés pour la production ou les apprentissages</li> </ul>
Transmettre de façon adaptée des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire techniques en tenant compte des exigences de l'activité ou du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des méthodes pédagogiques en adéquation avec les besoins des personnes et les contraintes de l'activité ou du travail</li> <li>• Utiliser les techniques de communication favorisant la relation pédagogique</li> <li>• Construire, mettre en œuvre et évaluer une progression et une séquence d'apprentissages professionnels adaptées à la population accueillie, au contexte professionnel et à l'environnement de l'emploi</li> <li>• Assurer une veille technique et pédagogique</li> <li>• Mobiliser des ressources adaptées aux besoins de la personne</li> <li>• Questionner ses pratiques pédagogiques et les ajuster</li> </ul>
Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité et gérer la production dans le respect de la personne et du groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une évaluation régulière des potentialités et des vulnérabilités de la personne</li> <li>• Mettre en place des outils de gestion de la production</li> <li>• Tenir compte de l'équilibre socio-économique de l'activité</li> <li>• Mettre en place des supports pour assurer la continuité de son activité et l'encadrement de l'emploi</li> <li>• Tenir compte des attentes des clients et des commanditaires</li> <li>• Participer aux échanges réguliers avec les fournisseurs, les clients, les partenaires</li> <li>• Repérer les contraintes techniques, économiques et organisationnelles</li> </ul>
Évaluer les situations d'apprentissage proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des critères d'évaluation</li> <li>• Participer à l'évaluation de la situation d'apprentissage</li> <li>• Questionner ses méthodes pédagogiques et les réajuster</li> <li>• Réajuster les situations d'apprentissage</li> </ul>

### Méthodologie de l'intervention

Compétences	Indicateurs de compétences
Organiser des interventions socio-éducatives individuelles et collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser l'activité technique pour développer une action éducative</li> <li>• Créer des conditions facilitant les activités de groupe</li> <li>• Identifier les moyens pour mener l'activité</li> </ul>
Mettre en place le diagnostic des aspirations et attentes de la personne en lien avec le parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les besoins de la personne</li> <li>• Identifier avec la personne ses aspirations et ses attentes professionnelles</li> <li>• Conduire un entretien</li> </ul>

socioprofessionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir les données nécessaires à la réalisation du diagnostic</li> <li>• Restituer les éléments du diagnostic à la personne, à la famille ou aux représentants légaux</li> <li>• Restituer les éléments du diagnostic à l'équipe pluriprofessionnelle</li> </ul>
Evaluer les compétences des personnes dans le cadre d'activités sociales et professionnelles ou d'un métier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les capacités mises en œuvre dans le cadre d'activités sociales et professionnelles ou d'un métier</li> <li>• Valoriser ses connaissances</li> <li>• Repérer les incapacités et fragilités de la personne</li> <li>• Observer la mobilisation des capacités</li> <li>• Utiliser des outils d'évaluation adaptés</li> </ul>
Contribuer à la mise en œuvre du parcours d'insertion socioprofessionnelle de la personne dans le cadre d'un travail d'équipe pluriprofessionnelle, pluridisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser la méthodologie de suivi de projet</li> <li>• Mettre en œuvre des actions de formation et d'apprentissage</li> <li>• Favoriser des mises en situations professionnelles</li> <li>• Participer à l'évaluation du parcours d'insertion socioprofessionnelle avec l'équipe</li> </ul>
Conduire les étapes du parcours d'insertion socioprofessionnelle de la personne en lien avec ses connaissances techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la personne dans les différentes étapes de son parcours socioprofessionnel</li> <li>• Utiliser les outils de suivi et de coordination des différentes actions mises en œuvre</li> <li>• Repérer les contraintes et les obstacles du parcours</li> <li>• S'appuyer sur les compétences techniques de la personne</li> <li>• Développer des activités en partenariat avec les acteurs de l'insertion, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'entreprise</li> </ul>
Construire un projet de formation adapté aux besoins de la personne et en adéquation avec son parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les compétences de la personne</li> <li>• Définir des priorités de formation</li> <li>• Accompagner l'orientation de la personne dans son projet de formation</li> <li>• Mobiliser des ressources internes et externes adaptées aux besoins de la personne</li> </ul>
Identifier et évaluer les risques ou atteintes à la santé des situations de travail et celles des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les dangers dans les situations de travail rencontrées</li> <li>• Participer à l'évaluation et à la prévention des risques</li> <li>• Mettre en œuvre des mesures correctives de prévention adaptées aux activités et aux personnes accompagnées</li> <li>• Mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle adaptés</li> <li>• Identifier les dangers dans les situations de travail rencontrées</li> <li>• Mettre en place les conditions garantissant la santé, l'hygiène et la sécurité au travail</li> </ul>
Déployer une démarche de prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au bien-être physique et psychique des personnes dans la réalisation des tâches</li> <li>• Identifier et mobiliser les acteurs de la prévention</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repérer des actions supports pour mener une démarche de prévention</li><li>• Mettre en œuvre les modalités et les outils adaptés aux actions de prévention</li></ul>
Evaluer le parcours d'insertion socioprofessionnelle et le réajuster avec la personne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir des critères d'évaluation</li><li>• Participer à l'évaluation du parcours avec la personne</li><li>• Participer à l'évaluation du parcours avec l'équipe</li></ul>

**Domaine de compétences 3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

<b>Compétences</b>	<b>Indicateurs de compétences</b>
Adopter une démarche réflexive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solliciter les personnes ressources et l'équipe</li> <li>• Actualiser ses connaissances et les intégrer dans sa pratique</li> <li>• S'appuyer sur des méthodes et des techniques pour analyser sa pratique et son implication personnelle dans sa relation à l'autre</li> <li>• Formuler une problématique, argumenter, documenter</li> <li>• Contribuer à l'analyse et à la résolution d'un problème</li> <li>• Réajuster son positionnement</li> <li>• S'inscrire dans une démarche de réflexion collective</li> </ul>
Gérer, rédiger et transmettre de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des outils de recueil d'informations</li> <li>• Traiter, sélectionner et transmettre une information</li> <li>• Elaborer et rédiger des écrits professionnels</li> <li>• Réajuster les écrits professionnels en tenant compte des évolutions des situations et des contextes</li> <li>• Adapter sa communication et les informations à différents destinataires</li> <li>• Repérer le caractère d'urgence d'une information à transmettre</li> <li>• Appliquer les procédures de communication de l'information qui existent dans l'institution</li> <li>• Respecter les règles du partage d'informations</li> </ul>
Appréhender et mobiliser l'environnement numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils bureautiques et les outils numériques</li> <li>• Utiliser les différents modes de communication pour partager l'information dans le respect du cadre réglementaire</li> <li>• Exercer une veille sur les usages numériques</li> </ul>
S'inscrire dans un travail d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le cadre de sa mission et participer à l'élaboration d'une stratégie d'équipe</li> <li>• Transmettre ses observations et analyses à l'équipe</li> <li>• Partager et confronter ses observations et ses analyses</li> <li>• Coopérer et collaborer avec d'autres professionnels</li> </ul>

**Domaine de compétences 4 : DYNAMIQUES INTERINSTITUTIONNELLES, PARTENARIATS ET RESEAUX**

<b>Compétences</b>	<b>Indicateurs de compétences</b>
Construire un parcours d'inclusion sociale et d'initiation ou d'insertion socioprofessionnelle avec la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et conseiller sur l'offre de formation et les caractéristiques du marché de l'emploi</li> <li>• Evaluer les opportunités sociales et professionnelles accessibles aux personnes</li> <li>• Identifier avec la personne ses aspirations, ses attentes et ses besoins</li> <li>• Prendre en compte les potentialités de la personne</li> <li>• Identifier avec la personne des possibilités d'orientation</li> <li>• Tenir compte des contraintes de l'environnement dans l'élaboration du parcours</li> <li>• Définir les étapes du parcours d'accompagnement</li> <li>• Mettre en place les conditions permettant l'adhésion de la personne au projet</li> <li>• Utiliser la méthodologie de projet</li> </ul>
Mobiliser les ressources internes et externes au service du projet de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'inclusion sociale du territoire</li> <li>• Identifier et mobiliser un réseau de partenaires</li> <li>• Mettre en œuvre les dispositifs adaptés au projet de la personne</li> <li>• S'inscrire dans une démarche partenariale et en réseau</li> <li>• Analyser et synthétiser les informations pour leur transmission</li> <li>• Partager les informations en équipe pluriprofessionnelle</li> </ul>
Représenter le service, l'établissement, l'institution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se situer dans un service, un établissement, une institution et son projet</li> <li>• Se présenter et présenter son service, son établissement, son institution</li> <li>• Identifier la place du service, de l'établissement, de l'institution dans son environnement et sur le territoire</li> </ul>
Favoriser les dynamiques interinstitutionnelles et partenariales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les missions et les champs d'intervention des acteurs du territoire</li> <li>• Développer des relations et projets partenariaux sur un territoire</li> <li>• Contribuer et participer à des réunions avec des acteurs socioprofessionnels</li> <li>• Animer des réunions avec des partenaires du projet</li> </ul>
Construire ou participer à un réseau d'acteurs socioprofessionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se situer dans le projet institutionnel</li> <li>• Se situer dans les relations contractuelles</li> <li>• Coordonner le parcours d'insertion socioprofessionnelle de la personne</li> <li>• Adapter sa communication aux différents destinataires</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer un réseau d'acteurs</li> <li>• Créer et animer un réseau</li> </ul>
Développer des actions partenariales et en réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopérer avec les partenaires et les acteurs du territoire</li> <li>• Travailler en réseau</li> <li>• Mettre en relation la personne avec des interlocuteurs adaptés</li> <li>• Partager ses analyses avec les personnes, l'équipe et les partenaires</li> </ul>
Contribuer à la réalisation de diagnostics territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'évaluation d'actions dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, de la formation professionnelle et du médico-social</li> <li>• Evaluer les demandes et les besoins en compétences techniques des acteurs locaux et des partenaires</li> <li>• Recueillir et analyser des données</li> <li>• Analyser le territoire dans sa dimension socio-économique</li> <li>• Actualiser sa connaissance de l'environnement économique, social et de l'emploi</li> </ul>
Développer et transférer ses connaissances professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conceptualiser ses pratiques professionnelles</li> <li>• Appliquer les méthodologies de recherche</li> <li>• Rechercher et partager de l'information y compris en langue étrangère</li> </ul>
S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les ressources numériques</li> <li>• Partager les informations recueillies</li> <li>• Prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux</li> <li>• Actualiser ses connaissances professionnelles</li> <li>• Actualiser ses connaissances sur les problématiques des personnes accompagnées</li> <li>• Prendre de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles</li> <li>• Rechercher et partager de l'information y compris en langue étrangère</li> </ul>
Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'analyse partagée de situations</li> <li>• Transmettre ses observations et argumenter ses analyses à partir de son domaine d'intervention</li> <li>• Soutenir la parole des personnes dans l'expression de leurs besoins dans des instances décisionnelles</li> <li>• Faire remonter les difficultés d'accès et d'application des droits fondamentaux</li> <li>• Savoir rédiger des écrits pour formaliser son expérience de terrain</li> </ul>

**ANNEXE II**  
**REFERENTIEL DE FORMATION**

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- Domaine de formation 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé
- Domaine de formation 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé
- Domaine de formation 3 : Communication professionnelle
- Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche »

**Initiation à la méthode de recherche**

Les étapes de la démarche de recherche (question de départ, problématique, hypothèses de recherche, choix du terrain et de la méthodologie, retranscription des matériaux, analyse de contenu).

Enquête de terrain et techniques de recueil des données (entretiens, observations, questionnaire, etc.).

Techniques de recherches bibliographiques.

Analyse des situations en s'appuyant sur un cadre théorique et des concepts.

Réflexivité sur la démarche de recherche et auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.

<b>Domaine de formation 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé – 450 heures</b>		
<b>Connaissances théoriques</b>	<b>Méthodologie de l'intervention professionnelle</b>	<b>Positionnement professionnel</b>
<p><b>Unités de formation</b></p> <p><b>Histoire des métiers du travail social et de l'intervention sociale (l'éducation technique spécialisée)</b></p> <p>Approche sociohistorique du travail social            Ethique et valeurs du travail social            L'évolution du travail social            Les fondements de l'action éducative            Le métier d'éducateur spécialisé            Les fondements de l'action éducative            Les grands courants pédagogiques            La relation éducative et pédagogique            Les courants éducatifs et pédagogiques            Le métier d'éducateur technique spécialisé</p>	<p><b>Contenus de formation</b></p> <p>Méthodologie d'intervention individuelle et collective            Méthodologie de recueil, d'analyse et d'exploitation de données relatives à une situation individuelle ou à la situation d'un groupe            Méthodes et techniques d'entretien, d'observation            Méthodes et techniques d'évaluation            Techniques de médiation éducative            Techniques de recherche documentaire et de veille professionnelle</p>	<p><b>Contenus de formation</b></p> <p>Elaboration d'une posture éthique            Ethique de la fonction éducative            Analyse de pratiques et réflexivité</p>

<p><b>La personne</b></p>	<p>Le processus de développement de la personne                  Les troubles du développement                  Les conduites à risques                  Le processus de socialisation, d'insertion, d'intégration et d'inclusion                  L'identité au travail                  La construction identitaire                  La notion de genre                  La personne en situation de handicap                  Les troubles du spectre autistique</p>		
<p><b>La société</b></p>	<p>L'approche historique, politique, économique, sociale et démographique                  Les représentations sociales                  Les phénomènes de discrimination, les facteurs de vulnérabilité et les processus d'exclusion                  Les espaces et les agents de socialisation                  La participation à la vie sociale et professionnelle                  La citoyenneté                  L'interculturalité</p>		



<b>Le fonctionnement collectif et la place de la personne</b>	L'organisation de la vie collective Les phénomènes de groupe Les phénomènes de violence Les violences faites aux femmes La dynamique de groupe La régulation des conflits La médiation		
<b>La notion d'accueil et d'accompagnement</b>	Accueil individuel et collectif Accompagnement individuel et collectif La personne et son projet Le projet et ses déclinaisons Le projet personnalisé La médiation éducative		
<b>Domaine de formation 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé – 350 heures</b>			
<b>Connaissances théoriques</b>			
<b>Unités de formation</b> <b>L'intervention socio-éducative individuelle et collective</b>	<b>Contenus de formation</b> La personne, son projet et ses droits Les caractéristiques et les spécificités des publics Les types de projets Le projet éducatif spécialisé Les théories et pratiques pédagogiques Le parcours de la personne	<b>Contenus de formation</b> Méthodologie de conduite de projet Méthodes et techniques d'encadrement et d'animation d'équipe de personnes accompagnées Méthodes et techniques d'élaboration d'une progression pédagogique	<b>Positionnement professionnel</b> <b>Contenus de formation</b> Elaboration d'une posture éthique Posture professionnelle et responsabilité éducative Transmission des savoir-faire professionnels Analyse de ses pratiques professionnelles

<p><b>Accompagnement technique spécialisé</b></p>	<p>La connaissance de l'environnement de la personne accompagnée La démarche participative Le groupe et la personne Les activités supports à l'intervention socio-éducative La dynamique de groupe, la dynamique d'équipe La médiation, la régulation Les formes d'encadrement et d'animation de groupe et d'équipe de personnes accompagnées</p>	<p>Méthodes et techniques d'évaluation et de suivi du parcours socioprofessionnel Méthodes et techniques d'évaluation du projet éducatif Méthodes d'évaluation des apprentissages Techniques de recherche documentaire et de veille professionnelle Les méthodes et les outils d'organisation et de gestion de la production de l'atelier ou de l'activité</p>	
<p><b>Organisation de l'espace de travail et de l'activité</b></p>	<p>Les règles d'hygiène et de sécurité au travail La prévention des risques professionnels, risques psychosociaux L'ergonomie des situations de travail et d'apprentissage La législation et le droit du travail, les dispositions appliquées au travail protégé L'accès aux droits La pédagogie, l'organisation et l'adaptation de l'espace de travail et de l'activité La gestion de la production ou de l'activité</p>		

<p><b>Fonctionnement budgétaire et gestion de la production et de l'activité</b></p>	<p>Le fonctionnement budgétaire d'un établissement                      La construction du budget d'une activité                      La gestion et l'évaluation de la production de biens et de services</p>		
<p><b>Formation professionnelle</b></p>	<p>Les dispositifs de formation initiale et continue                      Les dispositifs d'insertion professionnelle                      L'environnement professionnel, économique et de l'emploi                      Les secteurs d'activités et leurs employeurs</p>		

<b>Domaine de formation 3 : Communication professionnelle – 200 heures</b>		
<b>Connaissances théoriques</b>		<b>Positionnement professionnel</b>
<b>Unités de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>
<b>Théories de la communication</b>	<p>Les modèles de communication et d'information</p> <p>Le cadre réglementaire lié à la communication et au partage d'information</p>	<p>Elaboration d'une posture éthique</p> <p>L'écrit dans l'accompagnement éducatif et/ou social</p> <p>Posture dans la communication avec les publics</p> <p>Confidentialité et secret professionnel</p> <p>Analyse des pratiques éducatives, réflexivité</p> <p>Engagement du professionnel dans la communication et la représentation du service, de l'établissement et de l'institution</p>
<b>Communication en travail social</b>	<p>La communication professionnelle formelle et informelle</p> <p>La circulation et partage de l'information : traitement des données à caractère personnel</p> <p>Les usages et pratiques du numérique en travail social</p> <p>Les usages et pratiques du numérique par les publics</p>	<p>Méthodologie d'élaboration des écrits professionnels</p> <p>Méthodes et techniques de communication orale</p> <p>Supports de communication, de transmission et de partage de l'information, (oral, écrit, numérique et multimédia)</p> <p>Traitement de l'information (analyse, interprétation, exploitation, et conservation)</p> <p>Méthodes et techniques de coordination de projets</p> <p>Méthodes et techniques d'animation de réunions</p> <p>Méthode de recherche documentaire et de veille professionnelle</p> <p>La formalisation des écrits en travail social</p>
<b>Dynamique du travail en équipe</b>	<p>Les organisations</p> <p>La culture d'institution, la culture professionnelle</p> <p>Les acteurs : statuts, rôles, fonctions, enjeux, liens, places</p> <p>Le fonctionnement de l'équipe et ses enjeux</p> <p>La régulation d'équipe</p> <p>La dynamique d'échange et travail collectif</p> <p>Les modalités de prise de</p>	

	décision		
<b>Ecrits professionnels</b>	Les types d'écrits		
<b>Les réunions</b>	Les types de réunions L'analyse et le fonctionnement		
<b>Langue vivante étrangère</b>	La communication en langue vivante étrangère dans le cadre professionnel La compréhension d'un texte professionnel en travail social		

<b>Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 200 heures</b>			
<b>Connaissances théoriques</b>		<b>Méthodologie de l'intervention professionnelle</b>	<b>Positionnement professionnel</b>
<b>Unités de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>
<b>Histoire et évolution des politiques sociales et de l'emploi</b>	<p>L'histoire, les missions, le fonctionnement des institutions du travail social</p> <p>L'organisation administrative et politique de la France et de l'Europe</p> <p>Les perspectives européenne et internationale des politiques sociales</p> <p>Les compétences des collectivités territoriales et des services de l'Etat</p> <p>Les politiques sociales, médico-sociales, éducatives, de formation et d'insertion professionnelle, les politiques transversales</p>	<p>Méthodologie de construction de projets multipartenariats et de réseaux</p> <p>Méthodes et outils d'analyse territoriale</p> <p>Méthodologie du travail social collectif et du développement social</p> <p>Méthodes et outils de formalisation de sa pratique professionnelle</p> <p>Méthodes et techniques de transmission et de partage de connaissances professionnelles, d'échanges de pratiques et de co-construction de connaissances</p>	<p>Elaboration d'une posture éthique</p> <p>Analyse des pratiques professionnelles, réflexivité</p> <p>Positionnement professionnel dans les relations partenariales, de réseaux, institutionnelles et interinstitutionnelles</p> <p>Positionnement du professionnel dans la représentation du service, de l'établissement et de l'institution</p>

ANNEXE III

OBJECTIFS DES PÉRIODES DE FORMATION PRATIQUE

1. Rappel de la volumétrie globale du parcours de formation

FORMATION THÉORIQUE	FORMATION PRATIQUE
1 200 h	1 960 h de formation pratique 56 semaines

2. Tableau récapitulatif de la formation pratique et de ses objectifs

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION PRATIQUE	OBJECTIFS GÉNÉRAUX
<p>1<sup>re</sup> période de formation pratique:                      Au moins 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres.                      Cette période peut être scindée en deux fois quatre semaines. Elle peut se dérouler sur deux sites qualifiants.                      La totalité de la formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel ETS.</p>	<p>Les objectifs de cette première période de formation pratique sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution</li> <li>– identifier les champs d'intervention de l'éducation technique spécialisée</li> <li>– identifier les fonctions et les activités de l'éducateur technique spécialisé</li> <li>– repérer les spécificités des publics accueillis ou accompagnés</li> <li>– confirmer son projet professionnel</li> </ul>
<p>2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> périodes de formation pratique d'une durée globale de 48 semaines:                      Ces périodes peuvent se dérouler sur un, deux ou trois sites qualifiants.                      Au moins deux tiers de ces périodes de formation pratique doivent être effectués auprès d'un référent professionnel ETS.                      Il est fortement conseillé, sur la globalité de la volumétrie dédiée aux deuxième et troisième périodes de formation pratique, qu'un volume suffisamment conséquent soit prévu sur un même site qualifiant pour garantir la construction effective de la professionnalité.</p>	<p>La finalité de cette période de formation pratique est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel et la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel. En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, cette période vise à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– mettre en œuvre les conditions d'accueil de la personne et du groupe</li> <li>– instaurer les conditions de la relation éducative</li> <li>– mettre en œuvre la méthodologie de projet</li> <li>– mettre en œuvre la méthodologie de projet personnalisé</li> <li>– s'inscrire dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire</li> <li>– analyser l'environnement institutionnel, les enjeux interinstitutionnels et partenariaux de coopération et d'inscription dans des réseaux d'acteurs socioprofessionnels</li> <li>– organiser la production en garantissant une approche éducative, sociale, technique et réglementaire</li> <li>– encadrer, organiser et animer une équipe de travail</li> <li>– mettre en place des activités techniques et professionnelles ou des séquences d'apprentissage</li> <li>– transmettre des savoirs et des savoir-faire techniques</li> <li>– élaborer une communication professionnelle dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes</li> <li>– rechercher et partager l'information</li> <li>– mobiliser les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant</li> <li>– s'inscrire dans une démarche réflexive</li> </ul>

ANNEXE IV



# Livret de formation DESTINE AU JURY

## Diplôme d'Etat

### d'éducateur technique spécialisé

**Etablissement de formation**

.....

**Nom du candidat** : .....

**Prénoms(s) du candidat** : .....



Etablissement de formation :

Candidat :

## **LE PRESENT LIVRET COMPREND**

- I- Identité du candidat
- II- Informations complémentaires relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures
- III- Présentation et organisation de la formation d'éducateur technique spécialisé
  - III- 1. Définition de la profession et du contexte d'intervention de l'éducateur technique spécialisé
  - III- 2. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique
- IV- Organisation et évaluation de la formation pratique
  - IV-1. Cadre général
  - IV-2. Evaluation
- V- Evaluation des domaines de compétences par l'établissement de formation
  - DC1- Accompagnement social et éducatif spécialisé
  - DC2- Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé
  - DC3- Communication professionnelle
  - DC4- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
- VI- Evaluation du parcours de formation de l'étudiant par l'établissement de formation
- VII- Evaluation du parcours de formation par l'étudiant

Ce document est destiné au Président du jury d'examen sous couvert du directeur de l'établissement de formation.

La formation au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé est encadrée notamment par les articles L. 411-1 à 411-6 et R.451-1 à D.451-8, D. 451-28-1 à D. 451-28-10 et D.451- 52 du code de l'action sociale et des familles, et l'arrêté SSAA1812296A relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.

Etablissement de formation :

Candidat :

### I - Identité du candidat

Nom du candidat :  
nom de naissance :  
nom d'usage :

Prénom(s) :

Naissance le :                   à :  
  Pays :

Nationalité :

Photo

Diplômes obtenus :

Situation du candidat à l'entrée en formation :

- En recherche d'emploi
- Statut d'étudiant (université, filière) : .....
- Formation initiale
- Formation en cours d'emploi (formation continue)  
Adresse professionnelle (le cas échéant) :

Rémunération	Oui	Non
Bourse	Oui	Non

- Autre :

Le candidat est présenté au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé par l'établissement de formation :

Modalités de préparation à l'examen du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé :

- Formation initiale
- Formation professionnelle continue

Date d'entrée en formation :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur  
de l'établissement

Etablissement de formation :

Candidat :

**II - Informations complémentaires relatives au parcours  
du candidat et aux certifications antérieures**

Validation(s) de certification au titre de la possession d'un diplôme :

Préciser le diplôme et sa date d'obtention (joindre la copie de la notification ou du DE) : \_\_\_\_\_

- DC1
- DC2
- DC3
- DC4

Validation(s) de certification au titre d'une précédente présentation au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (joindre la copie de la notification) ou d'un autre diplôme de travail social (TS) de niveau II :

Préciser la date de présentation et la formation complémentaire suivie : \_\_\_\_\_

- DC1
- DC2
- DC3
- DC4

Validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)

Précise la date de notification de la décision de V.A.E. (joindre la copie de la notification) : \_\_\_\_\_

- DC1
- DC2
- DC3
- DC4

Je soussigné(e)..... en qualité de  
directeur de l'établissement de formation

.....  
certifie que..... bénéficie des validations  
référéncées ci-dessus.

Allègement de formation

- Partiel - indiquer la nature et la durée de l'allègement :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur  
de l'établissement

Etablissement de formation :

Candidat :

### **III - Présentation et organisation de la formation d'Éducateur technique spécialisé**

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal :

Ville :

#### **III- 1. Définition de la profession et du contexte d'intervention de l'éducateur technique spécialisé<sup>1</sup>**

L'éducateur technique spécialisé est un professionnel du travail social. Il intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique.<sup>2</sup>

Il assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques. S'inscrivant dans une démarche éthique, l'éducateur technique spécialisé accompagne dans le respect de l'altérité et de la singularité des personnes. Il veille à la place de chacun au sein du groupe et en assure sa cohésion. Parce qu'inscrit dans un métier de relation, il construit et adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il favorise l'instauration d'une relation éducative avec la personne et la fait vivre dans une démarche réflexive, c'est-à-dire en s'interrogeant sur ses pratiques professionnelles.

#### **Conditions d'exercice et modalités d'intervention**

L'éducateur technique spécialisé travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est en lien avec des partenaires économiques, du secteur médico-social et du domaine de la formation, ce qui lui demande de réfléchir à la communication et à la transmission des informations dans le respect des personnes accompagnées.

En lien avec les projets dans son domaine d'activités et/ou la formation et les apprentissages, l'éducateur technique spécialisé met en œuvre une pédagogie adaptée tant dans la démarche que dans les façons de faire. Il innove et crée des situations et des outils favorisant le développement et/ou l'épanouissement personnel et professionnel des populations qu'il accompagne.

#### **Rôle et fonctions**

L'éducateur technique spécialisé exerce des fonctions éducatives auprès de publics diversifiés. Il élabore des parcours d'insertion, met en œuvre des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités professionnelles. Il effectue l'ensemble de ce travail grâce à des compétences acquises dans le cadre d'une formation technique et/ou d'un exercice professionnel à caractère technique antérieur ainsi qu'à une bonne connaissance du monde du travail. L'éducateur technique spécialisé exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

L'éducateur technique spécialisé assure l'accompagnement éducatif de personnes et de groupes dans une temporalité. Il repère et évalue les aptitudes sociales et techniques des personnes et identifie leurs besoins. L'éducateur technique spécialisé structure et coordonne des espaces

---

<sup>1</sup> Arrêté SSAA1812296A, annexe I (extraits)

<sup>2</sup> Référence : Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-52 et D.451-52-1

Etablissement de formation :

Candidat :

d'activités professionnelles en privilégiant l'approche sociale et éducative des personnes et du groupe. Il veille à l'équilibre entre l'épanouissement des personnes et les exigences de l'activité et/ou du travail.

Dans le cadre d'un travail pluriprofessionnel, l'éducateur technique spécialisé élabore des parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. Il met en œuvre des apprentissages, réalise des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités. A cet effet, il porte des projets et contribue à leur réalisation.

L'éducateur technique spécialisé participe à la compréhension et à l'évolution de son environnement professionnel. En combinant des savoir-faire professionnels et techniques et une approche éducative, il communique ses analyses et ses expériences à d'autres professionnels dont les instances décisionnaires et ajuste ses pratiques. Il conseille pour la mise en œuvre d'actions spécifiques en lien avec son domaine d'intervention en direction des différents publics.

Dans un but de transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

### **III-2. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique**

<b>Formation théorique</b>	<b>Formation pratique</b>
1 200 h	1 960 h de formation pratique 56 semaines

Etablissement de formation :

Candidat :

## **IV- Organisation et évaluation de la formation pratique**

### **IV-1. Cadre général**

La formation pratique est un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel.

La formation pratique est effectuée sous la conduite d'un référent professionnel.

Une convention tripartite conclue entre le responsable du site qualifiant, le référent professionnel et l'établissement de formation précise les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil établi par le site qualifiant.

Cette convention précise l'identité des parties concernées, les modalités règlementaires de déroulement et les objectifs de la période de formation pratique définis à partir du référentiel professionnel par l'étudiant.

Une évaluation de la formation pratique est réalisée par le référent professionnel, au regard des objectifs définis et en lien avec le référentiel de compétences. Cette évaluation traduit l'évolution de l'étudiant dans l'acquisition et la mise en œuvre des compétences professionnelles dans un cadre éthique et du respect des personnes, des familles ou des groupes.

### **IV-2. Evaluation**

Les documents d'évaluation pour la durée de la formation pratique sont présentés ci-après.

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation**

**Période de formation pratique d'au moins 8 semaines effectuée sur site(s) qualifiant(s) au cours des deux premiers semestres**

*(document à dupliquer si la formation pratique a été effectuée sur deux sites)*

**Formation au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé**

**Cachet du site qualifiant**

**Cachet de l'établissement de formation**

**Nom et prénom de l'étudiant :**

Dates de la formation pratique : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Durée en heures et semaines : \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ semaines

Adresse du site qualifiant :

Nom du service :

Activités du service :

Nom, prénom et coordonnées du responsable du site qualifiant :

Nom, prénom et coordonnées du référent professionnel :

Qualité du référent professionnel (fonction et titre):

Etablissement de formation :

Candidat :

**Objectifs (à titre indicatif) de la période de la formation pratique prévus à l'annexe III de l'arrêté**

- Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution
- Identifier les champs d'intervention de l'éducation technique spécialisée
- Repérer les spécificités des publics accueillis ou accompagnés
- Identifier les fonctions et activités de l'éducateur technique spécialisé
- Confirmer son projet professionnel

**Précisions sur les objectifs retenus/complémentaires formulés après concertation avec l'étudiant au regard de son projet et avec le responsable du site qualifiant :**



Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par le référent professionnel :**

Le

à

Responsable du site qualifiant

Référent professionnel



Etablissement de formation :

Candidat :

**Objectifs (à titre indicatif) de la période de la formation pratique prévus à l'annexe III de l'arrêté**

- Mettre en œuvre les conditions d'accueil de la personne et du groupe
- Instaurer les conditions de la relation éducative
- Mettre en œuvre la méthodologie de projet
- Mettre en œuvre la méthodologie de projet personnalisé
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluriprofessionnel et pluridisciplinaire
- Analyser l'environnement institutionnel, les enjeux interinstitutionnels et partenariaux de coopération et d'inscription dans des réseaux d'acteurs socioprofessionnels
- Organiser la production en garantissant une approche éducative, sociale, technique et réglementaire.
- Encadrer, organiser et animer une équipe de travail
- Mettre en place des activités techniques et professionnelles ou des séquences d'apprentissage
- Transmettre des savoirs et des savoir-faire techniques
- Elaborer une communication professionnelle dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Rechercher et partager l'information
- Mobiliser les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant
- S'inscrire dans une démarche réflexive

**Précisions sur les objectifs retenus/complémentaires formulés après concertation avec l'étudiant au regard de son projet et avec le responsable du site qualifiant :**

Etablissement de formation :

Candidat :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the candidate to provide their name and the name of their training establishment.

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par le référent professionnel :**

Empty box for evaluation of the practical training period by the professional referent.

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par l'étudiant :**

Le

à

Responsable du site qualifiant

Référent professionnel

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation**  
**3<sup>ème</sup> période de formation pratique sur site qualifiant**  
*(document à dupliquer si la formation a été effectuée sur plusieurs sites)*

**Formation au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé**

Cachet du site qualifiant

Cachet de l'établissement de formation

**Nom et prénom de l'étudiant :**

**Année d'étude :**

Dates de la formation pratique : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Durée en heures et semaines : \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ semaines

Adresse du site qualifiant :

Nom du service :

Activités du service :

Nom, prénom et coordonnées du responsable du site qualifiant :

Nom, prénom et coordonnées du référent professionnel :

Qualité du référent professionnel (fonction et titre):

Etablissement de formation :

Candidat :

**Objectifs (à titre indicatif) de la période de la formation pratique prévus à l'annexe III de l'arrêté :**

- Mettre en œuvre les conditions d'accueil de la personne et du groupe
- Instaurer les conditions de la relation éducative
- Mettre en œuvre la méthodologie de projet
- Mettre en œuvre la méthodologie de projet personnalisé
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluriprofessionnel et pluridisciplinaire
- Analyser l'environnement institutionnel, les enjeux interinstitutionnels et partenariaux de coopération et d'inscription dans des réseaux d'acteurs socioprofessionnels
- Organiser la production en garantissant une approche éducative, sociale, technique et réglementaire.
- Encadrer, organiser et animer une équipe de travail
- Mettre en place des activités techniques et professionnelles ou des séquences d'apprentissage
- Transmettre des savoirs et des savoir-faire techniques
- Elaborer une communication professionnelle dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Rechercher et partager l'information
- Mobiliser les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant
- S'inscrire dans une démarche réflexive

**Précisions sur les objectifs retenus/complémentaires formulés après concertation avec l'étudiant au regard de son projet et avec le responsable du site qualifiant :**



Etablissement de formation :

Candidat :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the candidate to provide their name and the name of their training establishment.

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par le référent professionnel :**

A large, empty rectangular box with a black border, intended for the professional reference to evaluate the practical training period. The box is currently blank.

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par l'étudiant :**

Le            à

Responsable du site qualifiant

Référent professionnel

Etablissement de formation :

Candidat :

**V - Evaluation du parcours de l'étudiant dans l'acquisition des compétences par  
l'établissement de formation  
Compétences visées prévues à l'annexe I de l'arrêté**

**DC1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé**

**Relation éducative**

- Instaurer une relation éducative
- Favoriser une dynamique de groupe
- Garantir à chaque personne sa place au sein du groupe dans le respect des autres
- Contribuer au développement de l'autonomie de la personne
- Favoriser le développement de l'identité sociale et de compétences professionnelles de la personne
- Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une dimension éthique

**Accueil**

- Analyser les situations d'accueil
- Mettre en place les conditions d'accueil de la personne et du groupe
- Mobiliser des ressources adaptées aux besoins et aux capacités de la personne

**Accompagnement au projet**

- Mobiliser des techniques de médiation éducative favorisant la relation
- Construire un projet personnalisé avec la personne, son représentant légal et l'équipe pluridisciplinaire
- Mettre en œuvre différentes modalités d'accompagnement
- Organiser la mise en œuvre du projet personnalisé
- Evaluer et ajuster la mise en œuvre du projet personnalisé
- Soutenir l'accès aux droits
- Conseiller les personnes

**Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :**

Etablissement de formation :

Candidat :

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying the central portion of the page. It is intended for the candidate to provide details about the training establishment and their own information.

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :  
Date, signature et cachet de l'établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

## **DC2 : Conception et conduite de projets éducatifs techniques spécialisés**

### **Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production**

- Créer les conditions relationnelles, techniques et matérielles favorisant une dynamique d'équipe
- Elaborer des situations d'apprentissage en lien avec les besoins et les potentialités des personnes
- Animer des séquences d'apprentissage selon une méthodologie et une pédagogie adaptées au public
- Organiser un environnement de travail, d'activités et d'apprentissage adapté aux personnes
- Organiser les postes de travail et d'apprentissage adaptés aux personnes
- Organiser le travail, la production, l'activité en prenant en compte la singularité des personnes, la dynamique de l'équipe et les contraintes externes
- Transmettre de façon adaptée des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire techniques en tenant compte des exigences de l'activité ou du travail
- Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité et gérer la production dans le respect de la personne et du groupe
- Evaluer les situations d'apprentissage proposées

### **Méthodologie de l'intervention**

- Organiser des interventions socio-éducatives individuelles et collectives
- Mettre en place le diagnostic des aspirations et attentes de la personne en lien avec le parcours d'insertion socioprofessionnelle
- Evaluer les compétences des personnes dans le cadre d'activités sociales et professionnelles ou d'un métier
- Contribuer à la mise en œuvre du parcours d'insertion socioprofessionnelle de la personne dans le cadre d'un travail d'équipe pluriprofessionnelle, pluridisciplinaire
- Conduire les étapes du parcours d'insertion socioprofessionnelle de la personne en lien avec ses connaissances techniques
- Construire un projet de formation adapté aux besoins de la personne et en adéquation avec son parcours
- Identifier et évaluer les risques ou atteintes à la santé des situations de travail et celles des personnes
- Déployer une démarche de prévention
- Evaluer le parcours d'insertion socioprofessionnelle et le réajuster avec la personne

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :**

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :  
Date, signature et cachet de l'établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

**DC3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle**

- Adopter une démarche réflexive
- Gérer, rédiger et transmettre de l'information
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique
- S'inscrire dans un travail d'équipe

**Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :**

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :  
Date, signature et cachet de l'établissement de formation



Etablissement de formation :

Candidat :

**DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux**

- Construire un parcours d'inclusion sociale et d'initiation ou d'insertion socioprofessionnelle avec la personne
- Mobiliser les ressources internes et externes au service du projet de la personne
- Représenter son service, son établissement, son institution
- Favoriser les dynamiques interinstitutionnelles et partenariales
- Construire ou participer à un réseau d'acteurs socioprofessionnels
- Développer des actions partenariales et en réseau
- Contribuer à la réalisation de diagnostics territoriaux
- Développer et transférer ses connaissances professionnelles
- S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques
- Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux

**Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :**

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :  
Date, signature et cachet de l'établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

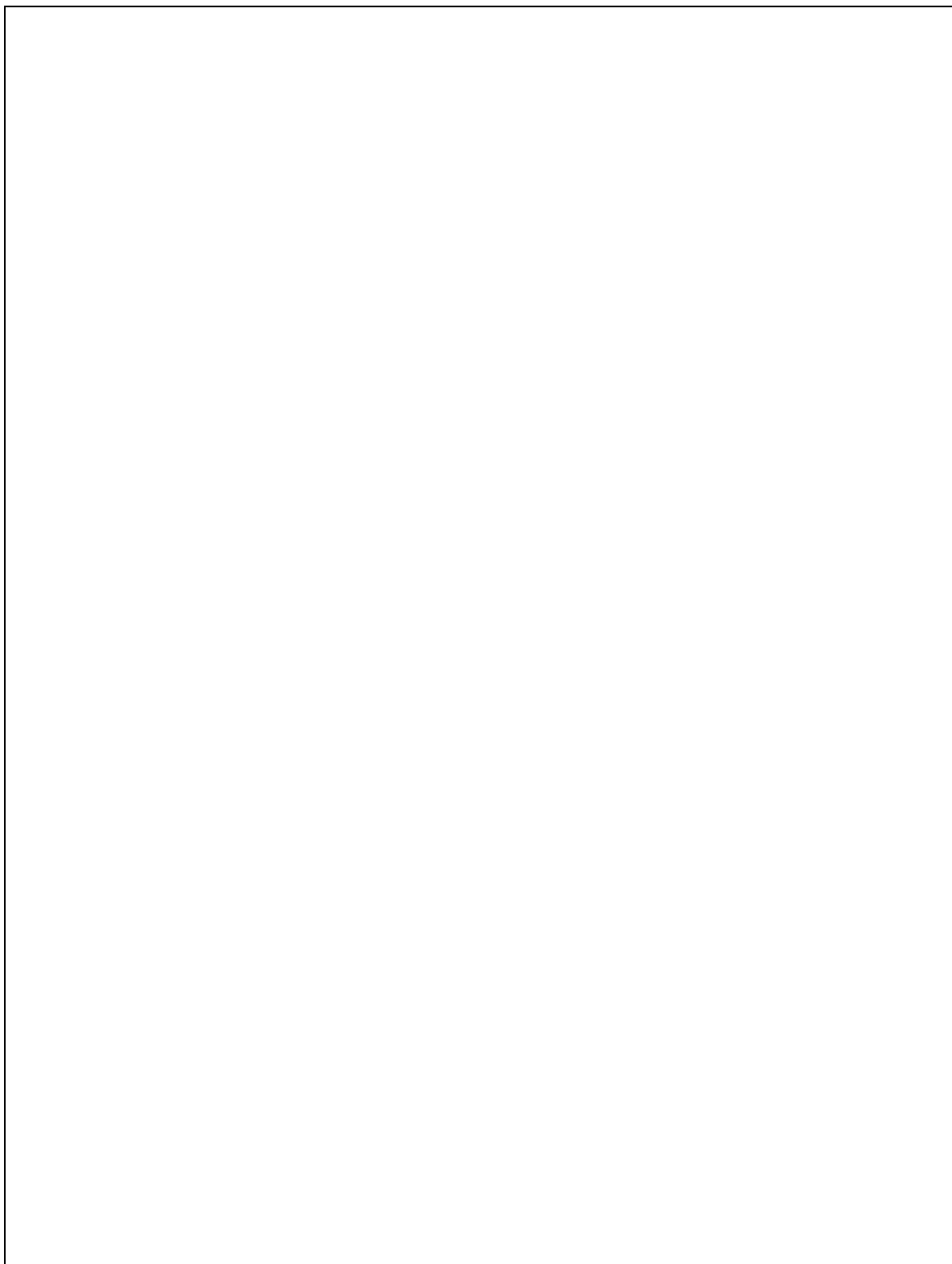
**VI - Evaluation du parcours de formation de l'étudiant  
par l'établissement de formation**

Cette partie est à compléter par un formateur membre de l'équipe pédagogique au vu de l'appréciation globale du parcours de l'étudiant (formation pratique sur site(s) qualifiant(s) et formation théorique en établissement de formation). Elle doit faire ressortir les acquisitions dans les quatre domaines de compétences définis pour le diplôme d'éducateur technique spécialisé.

Etablissement de formation :

Candidat :

### **VII - Evaluation du parcours de formation par l'étudiant**

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the student to provide their evaluation of the training journey.

ANNEXE V

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Modalités de certification du DC 1 – Accompagnement social et éducatif spécialisé

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examineurs, correcteurs
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p>Se positionner au niveau des pratiques professionnelles à partir des documents élaborés par le candidat et des observations du site qualifiant</p> <p>Apporter des réponses éducatives ou proposer des pistes de travail éducatives en intégrant ou renforçant le projet individualisé auprès d'une personne ou d'un groupe</p> <p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p><b>Objectifs généraux :</b></p> <p>Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique</p> <p>Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche</p> <p>Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <p>Analyser une situation éducative à partir d'une relation éducative, d'accueil ou d'accompagnement du projet</p> <p>Analyser ses positionnements et ses gestes professionnels</p> <p>Co-construire des orientations/pistes éducatives voire socio-professionnelles avec les personnes accompagnées</p>	<p><b>Etude de relation éducative</b></p> <p><b>Mémoire de pratique professionnelle</b></p>	<p>Note d'analyse sur le positionnement professionnel dans l'accompagnement éducatif auprès d'une personne ou d'un groupe</p> <p>Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Ecrit de 8 à 10 pages</p> <p>Présentation écrite et soutenance orale</p> <p>Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale : 1</p> <p>Epreuve en centre d'examen organisée par le rectorat</p> <p>Ecrit de 40 à 45 pages (hors annexes)</p> <p>Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale : 1</p> <p>Le mémoire est noté par les membres du jury avant la soutenance et attribuée avant l'audition du candidat.</p>	<p>Soutenance orale : 30 mn Présentation 10 mn Echanges : 20mn</p> <p>Soutenance orale : 40 mn Présentation 10 mn Echanges : 30 mn</p>	<p>un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p> <p>un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>
<b>Certification du DC 1 : moyenne des 4 notes</b>					

**Modalités de certification du DC 2 – Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé**

<b>Objectifs de l'épreuve</b>	<b>Intitulé de l'épreuve</b> Mise en situation pratique sur site qualifiant	<b>Définition de l'épreuve</b>	<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	<b>Durée de l'épreuve</b>	<b>Examineurs, correcteurs</b>
Evaluer la capacité du candidat à : Organiser un environnement de travail ou d'activités adapté à la personne accompagné Transmettre des savoirs et des savoir-faire en relation avec l'activité et adaptés aux besoins et potentialités de la personne Evaluer la capacité du candidat à	<b>Etude de situation</b>	Sur site qualifiant, réalisation d'une séquence d'apprentissage et/ou d'organisation de l'environnement de travail, de production ou d'activités  A partir de l'analyse d'une situation individuelle ou collective, proposition de projet éducatif et technique spécialisé	Sur site qualifiant Coefficient : Soutenance orale : 1	Soutenance orale : 1h30 Mise en situation : 1h Echanges 30 mn	un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur  un formateur ou un universitaire
<b>Certification du DC 2 : moyenne des 2 notes</b>					

**Modalités de certification du DC 3 – Communication professionnelle**

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examineurs, correcteurs
Evaluer la capacité du candidat à : Rédiger et transmettre de l'information	<b>Elaboration d'une communication professionnelle</b>	A partir de la note d'analyse de l'épreuve « Etude de relation éducative », élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible.	Etablissement de formation Coefficient : Soutenance orale : 1	Soutenance orale : 30 mn Présentation 10 mn Echanges : 20 mn	un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
Evaluer la capacité du candidat à : Gérer l'information S'inscrire dans un travail d'équipe	<b>Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle</b>	Dossier réalisé pendant la formation liée à l'épreuve « les écrits professionnels », au choix du candidat en lien avec l'atelier ou l'activité et/ou l'accompagnement des personnes (étude de relation éducative, séquence d'apprentissage, projet d'atelier...)	Etablissement de formation Dossier de 8 à 10 pages pouvant prendre la forme d'un journal de bord, d'un journal clinique... Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale : 1	Soutenance orale : 30 mn Présentation : 10 mn, Echanges : 20 mn	un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

**Certification du DC 3 : moyenne des 3 notes**

**Modalités de certification du DC 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux**

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examinateurs, correcteurs
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p>Connaître, analyser un environnement institutionnel et à s'y situer en situation professionnelle;</p> <p>Utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle (politiques sociales et dispositifs)</p>	<p><b>Dossier à partir d'un questionnement en lien avec le terrain</b></p>	<p>questionnement de terrain intervention observée ou à laquelle a participé l'étudiant en stage permettant une analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Dossier écrit collectif de 8 à 10 pages</p> <p>Coefficients : Ecrit collectif : 1 Soutenance orale individuelle: 1</p>	<p>Soutenance orale individuelle : 30 mn Présentation : 10 mn Echanges : 20 mn</p>	<p>un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p>Connaître, analyser un environnement institutionnel et à s'y situer</p> <p>Se positionner dans un travail d'équipe et de partenariat</p>	<p><b>Contrôle de connaissances</b></p>	<p>Epreuve mobilisant les connaissances des politiques sociales et présentant une proposition d'action partenariale ou d'aide à la décision</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Coefficient : Ecrit : 1</p>	<p>4 heures</p>	<p>un formateur ou un universitaire</p>

**Certification du DC 4 : moyenne des 3 notes**

ANNEXE VI

ATTESTATION DESCRIPTIVE DU PARCOURS SUIVI

**Formation préparatoire au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé**

Le directeur de l'établissement de formation :

Atteste que

INFORMATIONS SUR L'ÉTUDIANT	
Nom(s) patronymique :	
Prénom(s) :	
Date de naissance :	
Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible) :	

A accompli un parcours de formation dont le descriptif figure dans l'annexe jointe (annexe a)

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA FORMATION	
Autorités responsables de la formation et de la certification	Pour la formation : Ministère chargé des affaires sociales Ministère chargé de l'enseignement supérieur  Pour la certification : Ministère chargé des affaires sociales Ministère chargé de l'enseignement supérieur
Conditions d'accès à la formation	Dossier de candidature et entretien pour les candidats devant remplir au moins une des conditions suivantes : a) Être titulaire du baccalauréat ; b) Ou être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ; c) Ou bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.
Durée du parcours complet	6 semestres
Niveau du diplôme	Diplôme du premier cycle au grade de licence Niveau II du RNCP 180 crédits européens
Le diplôme d'État atteste de la maîtrise de quatre domaines de compétences (DC)	DC 1: Accompagnement social et éducatif spécialisé DC 2: Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé DC 3: Communication professionnelle DC 4: Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Année académique

Fait à

le

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté SSAA1812296A au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.



ANNEXE A

DESCRIPTIF DU PARCOURS SUIVI

INFORMATIONS SUR L'ÉTUDIANT	
Nom(s) patronymique:	
Prénom(s):	
Date de naissance:	
Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible):	
Domaines de compétences validés préalablement l'entrée en formation (suite au positionnement des acquis conformément à l'article 5 de l'arrêté SSAA1812296A relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé)	DC1 <input type="checkbox"/> DC2 <input type="checkbox"/> DC3 <input type="checkbox"/> DC4 <input type="checkbox"/> Précision(s) sur les raisons justifiant la validation de ces DC:

SEMESTRE 1      2      3      4      5      6 (entourer le choix)

INTITULÉS DES MODULES de formation	DOMAINES DE COMPÉTENCES correspondants	CRÉDITS EUROPÉENS correspondants

Date

Cachet

Signature

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté SSAA1812296A relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

ANNEXE VII

SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

Le présent supplément au diplôme (annexe descriptive) suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME	
1.1	Nom(s) patronymique:
1.2	Prénom(s):
1.3	Date de naissance:
1.4	Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible):

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLÔME		
2.1	Intitulé du diplôme	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
2.2	Principaux domaines d'études couverts par le diplôme	Sciences humaines et sociales, droit, économie Méthodes et techniques professionnelles en travail social Connaissances des politiques sociales (enjeux, interactions, acteurs, dispositifs,...) Analyse pluridisciplinaire des situations individuelles, collectives et de territoire
2.3	Nom et statut de l'autorité ayant délivré le diplôme	Ministère chargé des affaires sociales Ministère chargé de l'enseignement supérieur
2.4	Date de délivrance du diplôme/cachet de l'autorité	
2.5	Nom et statut de l'établissement dispensant la formation	
2.6	Langue(s) de formation/d'examen	

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DE DIPLÔME		
3.1	Niveau du diplôme	Diplôme du premier cycle au grade de licence Niveau II du RNCP 180 crédits européens
3.2	Durée officielle du programme	6 semestres
3.3	Conditions d'accès	Dossier de candidature et entretien pour les candidats devant remplir au moins une des conditions suivantes: a) Être titulaire du baccalauréat; b) Ou être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV; c) Ou bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RÉSULTATS OBTENUS		
4.1	Organisation des études	(régime de formation de l'étudiant) <input type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue
4.2	Exigences du programme	Le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé atteste des capacités professionnelles pour intervenir en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique. S'inscrivant dans une démarche éthique, l'éducateur technique spécialisé accompagne dans le respect de l'altérité et de la singularité des personnes. Il veille à la place de chacun au sein du groupe et en assure sa cohésion. Parce qu'inscrit dans un métier de relation, il construit et adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il favorise l'instauration d'une relation éducative avec la personne et la fait vivre dans une démarche réflexive, c'est-à-dire en s'interrogeant sur ses pratiques professionnelles.

		<p>L'éducateur technique spécialisé exerce les fonctions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement éducatif de la personne et du groupe;</li> <li>- élaboration et mise en œuvre d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle;</li> <li>- encadrement technique d'activités professionnelles;</li> <li>- contribution à la compréhension et à l'évolution de son environnement professionnel.</li> </ul> <p>Pour exercer ces fonctions, les compétences visées sont:</p> <p><b>Domaine de compétences 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé:</b></p> <p><i>Relation éducative:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- instaurer une relation éducative;</li> <li>- favoriser une dynamique de groupe;</li> <li>- garantir à chaque personne sa place au sein du groupe dans le respect des autres;</li> <li>- contribuer au développement de l'autonomie de la personne;</li> <li>- favoriser le développement de l'identité sociale et de compétences professionnelles de la personne;</li> <li>- assurer une fonction de repère et d'étayage dans une dimension éthique.</li> </ul> <p><i>Accueil:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser les situations d'accueil;</li> <li>- mettre en place les conditions d'accueil de la personne et du groupe;</li> <li>- mobiliser des ressources adaptées aux besoins et aux capacités de la personne.</li> </ul> <p><i>Accompagnement au projet:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobiliser des techniques de médiation éducative favorisant la relation;</li> <li>- construire un projet personnalisé avec la personne, son représentant légal et l'équipe pluridisciplinaire;</li> <li>- mettre en œuvre différentes modalités d'accompagnement;</li> <li>- organiser la mise en œuvre du projet personnalisé;</li> <li>- évaluer et ajuster la mise en œuvre du projet personnalisé;</li> <li>- soutenir l'accès aux droits.</li> </ul> <p><b>Domaine de compétences 2 - Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé</b></p> <p><i>Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer les conditions relationnelles, techniques et matérielles favorisant une dynamique d'équipe;</li> <li>- élaborer des situations d'apprentissage en lien avec les besoins et les potentialités des personnes;</li> <li>- animer des séquences d'apprentissage selon une méthodologie et une pédagogie adaptées au public;</li> <li>- organiser un environnement de travail, d'activités et d'apprentissage adapté aux personnes;</li> <li>- organiser les postes de travail et d'apprentissage adaptés aux personnes;</li> <li>- organiser le travail, la production, l'activité en prenant en compte la singularité des personnes, la dynamique de l'équipe et les contraintes externes;</li> <li>- transmettre de façon adaptée des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire techniques en tenant compte des exigences de l'activité ou du travail;</li> <li>- assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité et gérer la production dans le respect de la personne et du groupe;</li> <li>- évaluer les situations d'apprentissage proposées.</li> </ul> <p><i>Méthodologie de l'intervention:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser des interventions socio-éducatives individuelles et collectives;</li> <li>- mettre en place le diagnostic des aspirations et attentes de la personne en lien avec le parcours d'insertion socioprofessionnelle;</li> <li>- évaluer les compétences des personnes dans le cadre d'activités sociales et professionnelles ou d'un métier;</li> <li>- contribuer à la mise en œuvre du parcours d'insertion socioprofessionnelle de la personne dans le cadre d'un travail d'équipe pluriprofessionnelle, pluridisciplinaire;</li> <li>- conduire les étapes du parcours d'insertion socioprofessionnelle de la personne en lien avec ses connaissances techniques;</li> <li>- construire un projet de formation adapté aux besoins de la personne et en adéquation avec son parcours;</li> <li>- identifier et évaluer les risques ou atteintes à la santé des situations de travail et celles des personnes;</li> <li>- déployer une démarche de prévention;</li> <li>- évaluer le parcours d'insertion socioprofessionnelle et le réajuster avec la personne.</li> </ul> <p><b>Domaine de compétences 3 - Communication professionnelle</b></p> <p>Adopter une démarche réflexive  Gérer, rédiger et transmettre de l'information  Appréhender et mobiliser l'environnement numérique  S'inscrire dans un travail d'équipe</p> <p><b>Domaine de compétences 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux</b></p> <p>Construire un parcours d'inclusion sociale et d'initiation ou d'insertion socioprofessionnelle avec la personne  Mobiliser les ressources internes et externes au service du projet de la personne  Représenter son service, son établissement, son institution  Favoriser les dynamiques interinstitutionnelles et partenariales  Construire ou participer à un réseau d'acteurs socioprofessionnels  Développer des actions partenariales et en réseau  Contribuer à la réalisation de diagnostics territoriaux  Développer et transférer ses connaissances professionnelles  S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques  Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux.</p>
--	--	--

4.3 Précisions sur le programme			
Enseignements/modules de formation		Domaine de compétences	Crédits ECTS
<b>SEMESTRE 1</b>			
<b>SEMESTRE 2</b>			
<b>SEMESTRE 3</b>			
<b>SEMESTRE 4</b>			
<b>SEMESTRE 5</b>			
<b>SEMESTRE 6</b>			
<b>Épreuves de certification</b>			
Étude de relation éducative (présentation écrite et soutenance orale) Mémoire de pratique professionnelle (présentation écrite et soutenance orale)		DC 1	
Mise en situation pratique sur site qualifiant (soutenance orale) Étude de situation (écrit)		DC 2	
Élaboration d'une communication professionnelle (écrit) Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle (écrit)		DC 3	
Dossier à partir d'un questionnement en lien avec le terrain (présentation écrite et soutenance orale) Épreuve de contrôle de connaissances (écrit)		DC 4	
	<b>Total</b>	<b>6 semestres</b>	<b>180</b>
4.3.1	Enseignements complémentaires (éventuellement)		

4.4. *Système de notation, et si possible informations concernant la répartition des notes: NON APPLICABLE*

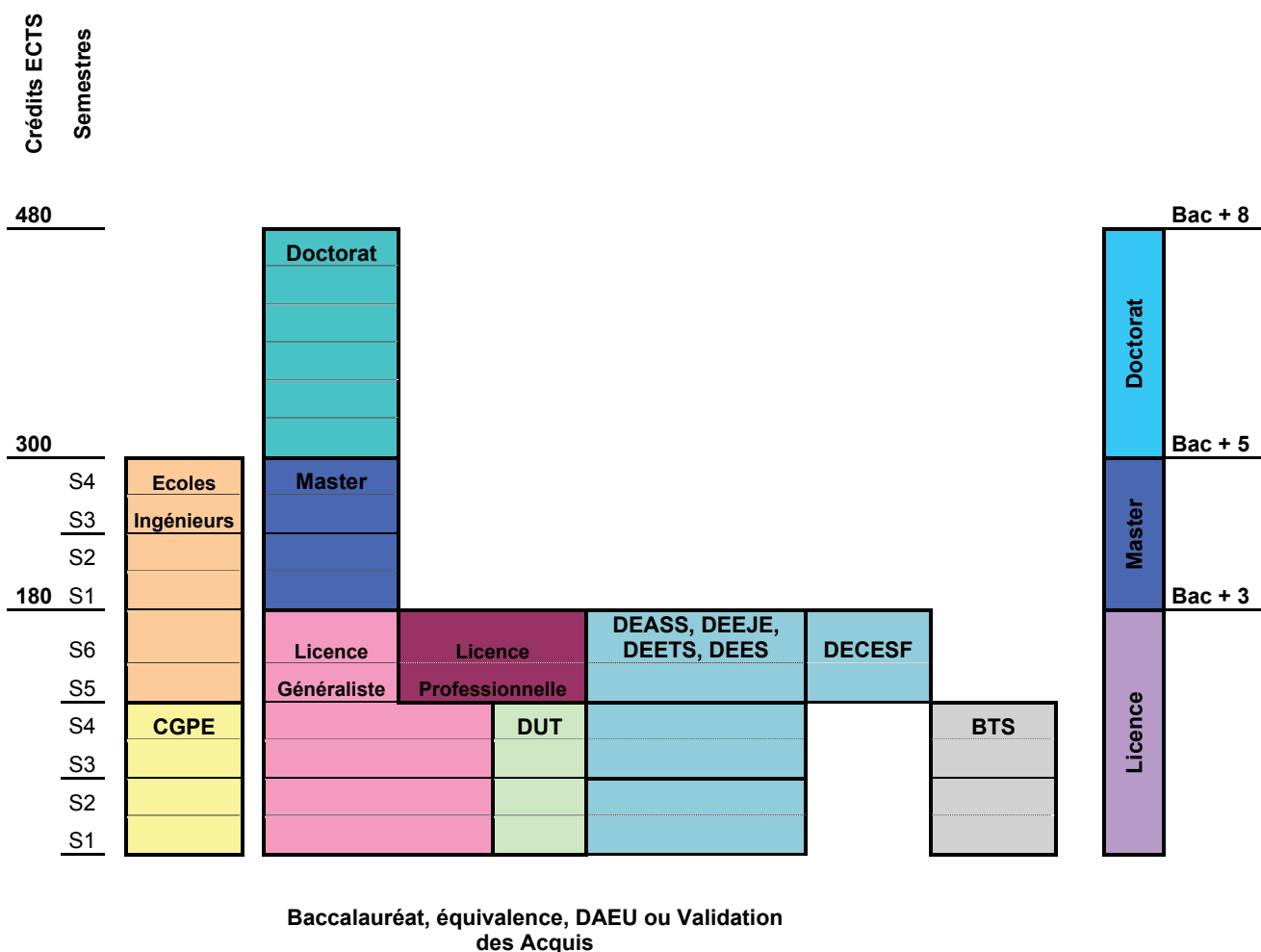
4.5. *Classification générale du diplôme: Non applicables (mentions)*

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME		
5.1	Accès à un niveau d'études supérieur:	Admission sur dossier: Master 1 Admission sur épreuves: CAFDES Admission sur dossier et entretien: DEIS
5.2	Statut professionnel (si applicable)	RNCP: niveau 2 Niveau européen: 6

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
6.1	Informations complémentaires sur le parcours de l'étudiant:	6.1.1. Lieux de formation pratique: – première période de formation pratique (au moins 8 semaines obligatoires, sur un ou deux sites qualifiants):  – deuxième période et troisième périodes de formation pratique (48 semaines, sur un, deux ou trois sites qualifiants):  6.1.2. Séjour(s) à l'étranger:  6.1.3. Régime des études:
6.2	Autres sources d'information	Site internet de l'établissement: Site internet du ministère:

7. CERTIFICATION DU SUPPLÉMENT		
7.1	Date:	
7.2	Signature	
7.3	Qualité du signataire	
7.4	Tampon ou cachet officiel	

8. INFORMATION SUR LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



ANNEXE VIII

PLAN DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE FORMATION SOCIALE  
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R.451-28-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Cette demande d'autorisation d'ouverture de formation ne constitue pas une demande de soutien financier et ne se substitue pas à l'agrément prévu à l'article R.451-5 du code de l'action sociale et des familles.

**1. Identité de la formation**

1.1. Établissement :

*Nom de l'établissement, adresse, numéro de téléphone*

1.2. Délocalisation(s) éventuelle(s) :

*Préciser les sites géographiques où sont dispensés les enseignements*

1.3. Directeur d'établissement :

*Nom du directeur d'établissement, adresse électronique, numéro de téléphone*

1.4. Recensement d'un conventionnement avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) :

*Préciser l'existence d'un conventionnement liant l'établissement de formation à un EPSCP partenaire, et avec quelle université ou quel établissement, quelle UFR (au sens de l'article 33 de la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche – article L. 612-3 du code de l'éducation).*

1.5. Partenariats éventuels :

*Partenariats académiques (EPLE, universités), professionnels, régionaux, nationaux ou internationaux*

1.6. Diplôme(s) d'État proposé(s) :

1.7. Responsable(s) de la formation pour chaque diplôme proposé :

*Nom, adresse électronique, numéro de téléphone*

**2. Présentation de l'établissement et de l'offre de formation actuelle**

2.1. L'établissement :

- *historique de l'établissement*
- *contexte économique et social du territoire*
- *ressources matérielles de l'établissement*

2.2. Offre de formation actuelle :

- *offre de formation actuelle proposée*
- *historique de l'offre de formation en travail social*
- *bref descriptif (objectifs professionnels)*
- *place de la formation dans le contexte régional et national*
- *nature et contenu d'un conventionnement liant l'établissement à un EPSCP partenaire (joindre convention en cours) (Joindre une annexe relative aux effectifs et au suivi des étudiants)*

**3. Projet pédagogique et parcours de formation proposé(s)**

Eléments attendus :

- *offre de formation envisagée*
- *articulation des formations avec des formations de même niveau (à l'échelle de l'établissement ou inter établissements)*
- *justification des formations choisies (vivier d'enseignants, de formateurs, contexte local, historique de l'établissement,...)*
- *positionnement de l'offre de formation menant au diplôme du premier cycle au grade de licence dans l'offre globale de l'établissement et à l'échelle académique et régionale (dans le cadre du bac – 3, bac + 3)*
- *effectifs prévisionnels d'étudiants*

#### 4. Pilotage de la formation

Eléments attendus :

- la liste des enseignants/formateurs issus du **monde professionnel** (en indiquant leur origine, niveau de responsabilité, titres détenus); la liste des enseignants/formateurs issus du **monde académique** avec leur statut et leur appartenance (en précisant leur rôle et leurs responsabilités dans l'équipe pédagogique)
- la liste/part des enseignants-chercheurs issus d'établissements d'enseignement supérieur intervenant dans la nouvelle formation (à partir du conventionnement Etablissements/EPSCP conclu)
- **l'adossement à la recherche** : publications du corps enseignant et des intervenants, part des docteurs et des HDR dans la formation, laboratoires de recherche
- la **mutualisation** des enseignements au sein de la formation, avec d'autres formations de l'établissement, avec d'autres établissements, dans le cadre du conventionnement établissement/EPSCP
- l'existence de relations formalisées avec le monde professionnel concerné (au travers de conférences, ateliers et forums associant des professionnels du secteur du travail social)

#### 5. Modalités de mise en œuvre du cursus conduisant au nouveau diplôme

Eléments attendus :

- description de la **démarche qualité** et d'**évaluation des enseignements** (conséquences pour l'amélioration de la formation); L'autoévaluation doit être pilotée au niveau des instances de direction des établissements comme outil d'appropriation de la formation;
- constitution et rôle des **instances de représentations des usagers, des professionnels et des personnalités extérieures**;
- existence d'un dispositif de **suivi de cohorte et d'insertion des diplômés** : permet de vérifier l'adéquation entre les objectifs annoncés en termes de compétences attendues et de métiers visés et les taux d'insertion ou de poursuite d'études des étudiants;
- existence de modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'**accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances** (étudiants en situation de handicap, publics défavorisés);
- mise en place de dispositifs **d'aide à la réussite** : informations des étudiants au cours de la formation, accompagnement par des enseignants-référents ou autres modalités, prise en charge des étudiants ayant des difficultés pédagogiques;
- mise en place de dispositifs **d'aide à l'orientation** : organisation et efficacité des passerelles, procédures de réorientation et d'accompagnement de la mobilité;
- **ouverture internationale** : politique conduite au niveau de l'établissement et de la formation, effectif et profil des étudiants concernés par les flux entrants et sortants;
- recours aux **technologies de l'information et de la communication** et place du numérique dans l'organisation de la formation;
- **transparence des informations** sur l'offre de formation (site web, livret étudiant, affichages, réunions lors de périodes charnières du cursus).

**Pour les établissements placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, avis du recteur sur la capacité de l'établissement à mettre en œuvre le cursus conduisant au diplôme :**

**Pour les établissements qui ne sont pas placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, avis du préfet de région et du recteur sur la capacité de l'établissement à mettre en œuvre le cursus conduisant au diplôme<sup>1</sup> :**

<sup>1</sup> Conformément à l'article R.451-28-3 du code de l'action sociale et des familles.